L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 22 AOUT

FEUILLETON.

LA MAISON DE MAURÈZE,

PAR HENRY GRÉVILLE.

XXXV.

Depuis le jour où il avait sauvé sa mère par un mensonge, René n'avait pas eu d'autre idée que de trouver et tuer celui qui l'avait perdue. Dans sa pensée, cet homme ne pouvait être qu'un esprit vicieux et corrompu, une sorte de serpent tentateur, jaloux du bonheur et de la vertu de la marquise, qui s'était glissé dans son Eden.

Le nom de Présanges détruisait tout cet échafaudage romanesque; Présanges était jeune, beau cavalier,—il n'y avait plus de séduction, il y avait un amour partagé, et tout changeait de face. Pour que Présanges se fit aimer, il avait fallu que la marquise fut sans défense.... René se rappela les longues années de solitude et d'isolement où sa mère avait été privée de ses enfants, et son cœur de fils n'osa plus juger ni condamner.

Présanges! son ami! Cette vie intime qui avait duré trois années cachait un adultère! Les nobles conseils, les leçons de haute morale sortis de cette bouche amie n'étaient-ils que de l'hypocrisie? Servaient-ils à masquer le vice honteux?

Ici encore, René n'osa répondre par une condamnation; Julien pouvait avoir failli, mais il n'était ni vil ni méprisable.

L'honneur de Maurèze se dressa devant René comme la vengeance elle-même. Il fallait, pour laver la tache infligée au blazon de Maurèze, tout le sang de Julien et toutes les larmes de Gabrielle! Soit! on lui donnerait cette satisfaction meurtrière.

René, résolu, se leva pour retourner au château; mais en chemin, il rencontra Lucile qui le cherchait et qui profitait du sommeil de leur père pour s'expliquer avec lui.

Laissant de côté tout préliminaire, Lucile interpella son frère sur ce qui lui tenait à cœur.

—Tu vas te battre avec Julien de Présanges? lui dit-elle.

—Ah! fit René surpris, tu sais?

—Oui, pour tout le monde, tu te battras avec lui, parce que j'ai refusé de l'épouser.

—Toi aussi? dit René de plus en plus surpris.

D'un mot Lucile le mit au courant.

—Mais, ajouta-t-elle, peu importe la cause; il ne faut pas que tu te battes avec cet homme. Ni toi ni lui vous ne devez mourir en cette rencontre, ce serait odieux.

—J'espère bien ne pas y mourir, murmura René; c'est qu'en vérité il n'y aurait plus de justice au ciel!

—Il ne peut pas mourir non plus, insista Lucile. Que deviendrait-*elle* si *elle* apprenait que tu l'as tué?

René n'avait pas songé à sa mère; il n'avait vu que l'honneur du nom. Il essaya d'écarter du geste cette pensée douloureuse.

—Il faut qu'il meure, dit-il d'un air sombre. Cet homme ne peut pas vivre.

—*Elle* en mourra, fit Lucile à voix basse, et c'est toi qui l'aura tuée.

René exprima d'un geste que ce n'était pas sa faute à lui; mais sa sœur ne se laissa pas arrêter.

—De quel œil veux-tu qu'*elle* te voie, lorsqu'il y aura entre *elle* et toi le sang de....

Elle ne voulut pas nommer Julien; elle se tut.

—Faut-il qu'il vive alors? s'écria René avec emportement, faut-il qu'il traîne avec lui par le monde le souvenir de notre déshonneur?

—Ah! s'écria Lucile à son tour, notre déshonneur, comme tu le dis, n'a ni corps ni âme, et sans les machinations cruelles de cet odieux Robert, ni toi, ni moi, ni personne n'aurait jamais su qu'il existât!

Frappé par cette pensée, René regarda sa sœur; elle continua:

—Notre déshonneur! soit! mais, tant que personne n'en avait connaissance, mon père et toi vous marchiez le front haut; vous étes seuls à le connaître; vous avez besoin, paraît-il de l'apprendre au monde, puisqu'il vous faut la mort d'un homme pour vous satisfaire? Trouverais-tu, par hasard, qu'*elle* n'est pas assez punie?

—Notre père peut en mourir, dit René avec colère; n'est-il pas juste que celui qui le tue disparaisse à son tour?

—Alors, fit vivement Lucile, tue Robert, car c'est lui qui a frappé notre père!

—Robert est un fidèle serviteur, dit René d'un ton soucieux; il n'a que trop aimé notre maison....

—Et il notre mère! interrompit Lucile. Celui-là tant qu'il vivra, il y aura pour nous quelqu'un de trop sur la terre. —Tu le hais à ce point? fit René surpris.

—C'est l'esprit du mal, répondit Lucile. Il fait le mal pour le mal, par haine: il est plus cruel que la brute; les bêtes féroces n'attaquent que quand elles ont faim.

Le silence régna pendant un moment.

—René reprit Lucile, sois généreux, rappelle-toi combien elle t'a aimé, ce qu'elle a souffert pour toi, ne lui donne pas de remords superflus....

—Je ne peux pourtant pas désobéir à notre père! s'écria René.

—Je ne t'en demande pas tant, continua la jeune fille; mais, ne te presse pas, laisse à cet homme le temps de disparaître....

—Il veut donc s'enfuir? dit René en bondissant.

—Il me l'a promis, je l'en ai prié....

—Ah! le lâche! s'écria le jeune homme en saisissant son épée à son côté, le lâche! Il périra pour sa lâcheté.

Et, malgré l'appel désespéré de Lucile René se dirigea en courant vers les écuries. Un instant après, Lucile le vit passer sur la route de Présanges.

XXXVI.

La nuit était tombée lorsque René descendit devant la porte de Julien. Une lumière brillait à une fenêtre du premier étage, indiquant que le jeune homme était chez lui. René fut introduit dans une salle du rez-de-chaussée, et, l'instant d'après, Julien parut en sa présence.

Les deux jeunes gens restèrent une seconde muets l'un devant l'autre. Toute l'amitié que René avait ressentie pour Présanges lui montait à la tête comme un opprobre à la fois, et comme un remords. Maîtrisant à grand'peine une colère que, sans s'en rendre compte, il attisait volontairement en lui-même, il fit un pas vers Julien et jeta son gant sur le parquet à ses pieds.

Julien demeura immobile; la lueur d'un candélabre éclairait impartialement son visage; pourtant le jeune comte y lut,—non sans émotion,—une douleur mortelle.

—Mon père se meurt, Monsieur, dit enfin René d'une voix agitée par mille sentiments complexes, et c'est vous qui l'avez tué.

Présanges baissa la tête. Et lui, qui donc lui porterait le coup mortel? Serait-ce ce jeune homme qu'il aimait? Cependant il fallait répondre.

—Mademoiselle de Maurèze me hait, dit-il.

—Je vous défends de parler de ma sœur, cria René d'une voix tonnante. Ce n'est pas de ma sœur qu'il s'agit.

Julien regarda le jeune homme avec tant de terreur, tant de pitié, que celui-ci sentit sa colère s'agiter en lui comme une flamme sous un vent d'orage.

—Finissons-en! dit-il; avec un tremblement dans la voix; tous les discours sont inutiles.

—Eh bien! dit Présanges de sa voix calme et triste, tuez-moi; vous savez bien que je ne me défendrai pas.

René recula; dans sa rage il avait tout prévu, excepté ceci.

—Vous êtes donc un lâche, dit-il, et vous voulez me rabaisser jusqu'à vous!

Julien secoua mélancoliquement la tête.

—Vous ne me mettrez pas en colère, dit-il avec la même tranquillité résignée. Vous ne pouvez pas supposer que je me battrai avec son fils à *elle*....

—Taisez-vous! proféra René en tirant son épée.

—Avec son fils à *elle*, continua Julien; *elle* à qui j'aurais voulu donner le paradis et à qui je n'ai apporté que l'enfer! Si je me battais avec vous, René, je pourrais me défendre involontairement; et que serait-ce, grand Dieu! si, après lui avoir fait verser tant de larmes, je faisais couler le sang de son fils!

Il parlait, comme en songe, d'une voix lente et sans inflexions; René eut peur de cette indifférence à toute chose; vainement il voulut ranimer la fureur qui l'avait agité précédemment, il ne put y réussir.

—Cependant, Monsieur, reprit-il, vous sentez bien que votre vie....

—Ma vie est à vous, faites en ce qu'il vous plaira, dit Julien épuisé en se laissant tomber sur une chaise. Je la lui avais donnée à elle, vous pouvez me la reprendre, mais, pour Dieu, René, qu'elle l'ignore, qu'elle ne vous rende jamais responsable de ma mort; ne mettez pas de sang dans sa vie. Croyez-moi, elle a assez de remords; n'ajoutez rien à la croix qu'elle porte.

René remit son épée au fourreau sans mot dire et resta morne et muet devant Présanges.

—Vous l'avez aimée! continua celui-ci. Vous souvient-il du temps où elle vous disait de ne pas pleurer pour ne pas donner à ceux qui la faisaient souffrir la satisfaction de voir couler ses larmes et les vôtres?... Oui, je sais tout cela, ajouta-t-il à un mouvement de surprise du jeune homme; je connais tous ses chagrins, toutes ses angoisses,—quand vous étiez loin, votre cœur absente, votre père...

René fit un geste de commandement. Julien baissa la tête.

—Ce n'est pas à moi de l'accuser, vous avez raison,—mais elle était bien malheureuse,—plus malheureuse que vous ne pourriez jamais le croire; personne ne l'aimait... Vous la connaissez à peine; elle a été une martyre, comme elle était une sainte,—oui, une sainte, jusqu'au jour... Vous avez raison, tuez-moi, René, car toute la faute est à moi, et je suis las de la vie.

Il regardait René avec des yeux si pleins de douleur, de prière, de remords, que celui-ci accablé, alla s'asseoir sur un siége à l'autre extrémité du salon.

—Oui, continua Julien; c'est moi qui suis coupable, moi seul; *elle* est un ange. C'est pour cela que je vous suppliais tout à l'heure de ne pas lui causer un chagrin de plus. Moi, je suis las de souffrir.... Tuez-moi, mais qu'elle l'ignore; vous lui direz que j'ai fui comme un lâche devant votre provocation.

Elle ne le croira pas, murmura René, rendant malgré lui justice au caractère de Présanges.

Le silence régna dans le petit salon. Le mouvement d'un balancier de pendule marquait la fuite du temps; les jeunes gens n'y prenaient pas garde, et un long intervalle s'écoula de la sorte.

René leva enfin les yeux: le regard de Julien répondit au sien.

—Je pourrais me donner la mort, dit-il, oui, mais elle, ne vous ai-je pas dit qu'elle est assez malheureuse sans ce surcroît de douleur?

Le jeune comte baissa la tête et réfléchit un moment.

—Vous l'avez aimée, répéta Julien, vous l'aimez encore, vous l'aimerez toujours, et les années, en éloignant de vous ce moment de crise, vous la rendront de plus en plus chère; un jour viendra où vous penserez à elle comme à une victime,—une victime de son temps et de son éducation;—alors, vous serez aussi moins sévère pour moi, qui ne serai plus de ce monde... je l'espère du moins, ajouta-t-il avec un pénible soupir.

Le silence retomba sur les têtes pensives de ces deux hommes, amis la veille, et que rien ne pouvait plus réunir.

—Partez! dit René, partez! Que ni elle ni moi, ni aucun de nous, ne vous revoie jamais. Vous avez raison elle a assez souffert!

Julien se leva et s'approcha lentement de René, qui s'était levé aussi, prêt à partir.

—Vous ne pouvez pas le lui dire, fit-il à voix basse, pas maintenant;—mais plus tard, quand les années auront passé sur vous comme sur moi, quand elle sera près de sa dernière heure,—au moment de quitter ce monde, dites-lui que je lui demande humblement pardon, que le remords me punira de ma faute, que je la vénère comme mère et comme femme, et que—sa voix se brisa, il se tut un moment, puis reprit:—que je souhaite à ses derniers moments la paix et la joie céleste qu'elle a apportées au chevet de sa mère mourante...

René fit un geste de la main,—c'était un geste de pardon; du moins Julien le comprit ainsi, car il joignit les mains avec élan, et les yeux des deux jeunes gens se rencontrèrent, sans haine cette fois de la part de Maurèze.

—Adieu! dit Julien; que Dieu vous protége, vous et votre maison!

René sortit sans prononcer une parole et partit sur-le-champ. Une heure après, Julien, suivi d'un seul domestique, abandonna pour jamais la maisonnette qui l'avait connu si heureux et si triste, et partit pour l'Amérique. Son nom est inscrit au martyrologe parmi ceux qui ont combattu pour l'indépendance sous Lafayette et Rochambeau.

(La fin à demain.)

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

No — LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une linotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrétent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrétent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrétent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrétent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrétent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrétent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrétent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrétent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrétent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrétent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrétent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

ST-LAURENT, Lachesnez, mercredi, 22 août.
AMERIQUE, Pouzols, mercredi, 29 août.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)........$100
Deuxième — ....$ 65
Troisième — ....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent.
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge,

portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 25 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
JEUDI, 23 Août, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage—Cabine........$50.
— Entrepont........25.
— Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an — Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis.

capitaine Wm. Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à ... le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il se rendra à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an — Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,

Le beau steamer
CAMELIA,

Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.

Capitaine HANOVER

fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai — No 20 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore,

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière-Rouge. Le beau bateau à vapeur
TEXAS, remplaçant le NEW BART ABLE,
Capitaine E. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
ADAMS & WORK,
No. 21 du Commercial Place.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
T. Jobin, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 51 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4, Tchoupitoulas, R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.

9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.,

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & McPEAKE, 46 rue du Camp, N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.

1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.,

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS. et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 22 rue Bienville.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, Jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du HENRY TETE,
Capitaine P. A. Charlet,
N. Z. Dupuis commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour, il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.

Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodauxville.

Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

Banque Nationale Mutuelle

De la NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1876.

—ACTIF—

Prêts et escomptes	$ 619,517 89
Bons des E. U. pour garantir la circulation	50,000 00
5 pour cent, fonds de rachat, avec le trésorier des E. U.	2,250 00
Change sur ...	55,026 0
Dû par les banques et banquiers	17,079 72
Immeubles, meubles, emménagements	49,826 34
Bons, actions et hypothèques	750 55
Argent dû	00
Primes sur Bons des E. U. et or	—
Billets des E. U.	120,000 00
Espèces	40,152 25
Billets de la Banque Nationale	15,400 00
Circulation fractionnaire et nickels	143
Chèques du Clearing-House et des autres banques	144,246 43 — 319 9 42 93
Total	1,124,360 39

PASSIF

Capital payé	300,000 00
Excédant de fonds	102,870 8
Billets de banque nationales en circulation	45,700 00
Dépôts individuels	636,256 26
Dû aux banques et aux banquiers	2,457 87
Dividendes No 1 à non payés	863 28
Dividende No 6 à 4, etc, maintenant déclaré	12,000 00
Balance à profits non-divisés	11,912 8
Total	1,124,360 39

JOSEPH MITCHEL,
Caissier Mutual National Bank.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans
Hannover	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt	10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$38, n or.
De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or. Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
Ed. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
11 juin — No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, Le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
Surintendant.

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

25 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District,
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M.
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M.
9 heures	A. M.	10 heures	A. M.
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M.
Midi	P. M.	1½ heures	P. M.
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M.
3 heures	P. M.	3½ heures	P. M.
4 heures	P. M.	4½ heures	P. M.
5 heures	P. M.	5½ heures	P. M.
6 heures	P. M.	6½ heures	P. M.
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M.
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M.
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M.
10 heures	P. M.	10½ heures	P. M.

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrément des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.

1er Avril—6m — D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:20 A. M.	Exprès	11:45 A. M.
Exprès	5:50 P. M.	Exprès	9:30 P. M.
Train d'agrément	3:15 P. M.	Train d'agrément	9:20 A. M.

Les wagons palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. H. ROBINSON,
21 nov — Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:—

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	11:45 A. M.
Express	5:50 P. M.	Express	9:30 P. M.
Coast Train	3:15 P. M.	Coast Train	9:20 A. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5:30 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...6:15 A M	Express No 4... 5:15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours et les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, ce qui, permet aux voyageurs en destination de St. Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et McComb City partent de la Nile-Orléans à 3h.30m P. M., le samedi, et à 7 h 30 mle dimanche. Ils arrivent à 9 h 15 A. M. et à 9 h 30 P. M. le dimanche, et à 9 h 30 m le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. — 14 jv. 75

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5:30 PM	Express No 2..10:30 AM
Express No 3...6:15 AM	Express No 4... 5:15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at DuQuoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 3:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9:30 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V. P. & G. M. — ja'y 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le fret et les ... pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au-dela de Morgan City, est reçu pour le moment. Des contrats spéciaux pour ... sur marchandises expédiées pour ces points ... avant être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. ... Agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. ...

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser ...
CHS. A. WHITNEY, Co., Agents.

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nile-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 86
Pertes payées	31,045 97
Bénéfice net	47,408 17

Nile-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Dix pour cent (10 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la réserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

4° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nile-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende additionnel du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assureurs participants.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des billets d'actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assureurs (non aux actionnaires) seront payés sur demande. Les actionnaires peuvent obtenir, aux bureaux de la compagnie, des tableaux détaillés, imprimés.

I. N. MARKS, président,
T. FRUDHOMME, vice-président.
R. H. BENNERS, secrétaire,

DIRECTEURS:

JACOB ALEXANDER,	E. S. LEVY,
LEON BERTOLI,	I. N. MARKS,
H. H. BIERHOST,	T. PRUDHOMME,
L. B. CAIN,	C. SPORL,
JOHN FITZPATRICK,	WASH. MARKS,
C. TAYLOR GAUCHE,	OTTO PHANAN,
CHAS. HEMARD,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	LOUIS A. WILTZ,
H. F. KIP,	18 janv—1

ASSURANCES.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51		
Primes maritimes	29,315 95		
Primes de rivières	81,924 35		
		$299,308 81	
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		228,235 15	
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:			
Pertes d'incendie	$67,335 60		
Pertes maritimes	7,285 41		
Pertes de rivières	25,510 20		
		$100,131 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,892 58		
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,766 72		
		$40,125 86	$148,257 07
Profits bruts			$87,978 0

Dont $56,587 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$68,648 38	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,942 32	
		24,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74,554 15	
Argent	63,846 71	
		$138,400 86
Bons de ville		72,065 00
Actions de banque et autres		73,415 62
Propriétés foncières		139,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		33,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19ème jour de mai 1877.
W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno K. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37........Rue Carondelet........37

Nile-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$229,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 28	
Sur risques de mer	37,223 31	$567,767 19
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2
Montant net des primes		$468,951 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,297 27	
" " de rivières	104,669	
" " de mer	34,706 97	275 73
Réassurance	11,194 01	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nile-Orléans	8,833 60	
Dépenses générales brutes	29,549 44	356,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,803 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142 95

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082 46
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	444,827 60
Effets à recevoir pour primes	26,013 79
Actions de banques et autres actions	203,535 18
Bons de ville, d'Etat et autres bons	146,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,908 65

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877.
EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy,
J. I. Warren,	W. J. Behan,
R. T. Buchner,	B. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	23 mai—1mois.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane,

CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)		247,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,916 54
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 60 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,424 94
Département des actions hypothécaires		776,280 18
Change étranger et change américain	$227,242 73	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
		1,124,084 14
		13,409,196 46

PASSIF

Dû aux déposants	$8,841,229 29	
Dû à des banques et à des banquiers	181,855 63	
Dividendes non payés	814 00	
		1,822,498 82
Profits et pertes	$ 186,691 64	
Capital	1,500,000 00	
		1,586,691 44
		$3,409,19 46

JAS. J. TARLETON, Caissier.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE ET SOCIETE DE LA VALLEE DU MISSISSIPPI — DEPARTEMENT AMERICAIN.

Bureaux dans la bâtisse de la Banque N de l'Etat, au No 23 de la rue du Camp,

Hon. JEFFERSON DAVIS, Président,
CYRUS BUSSEY, Premier Vice Président,
W. C. BLACK, Second Vice-Président,
S. H. KENNEDY, Trésorier.
C. E. FENNER, Avocat,
WALTER V. CROUCH, Secrétaire,

— DIRECTEURS.—

Cyrus Bussey,	R. E. Wheelock,
W. C. Black,	Scott McGehee,
Thomas A. Adams,	Chas. G. Johnsen,
S. H. Kennedy,	Louis A. Wiltz,
J. E. Hoed,	A. J. Gomila,
Adam Thomson,	W. B. Lyman,
chs Clasen,	M. C. Palmer,

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him in the last twelve years and hopes the continuance of the same.

GEO. T. DUFOUR.

ASSURANCES.

RAPPORT ANNUEL —DU— Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance.)

Pour l'année expirée le 14 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875				$2,779 11
Reçu dans l'année, pour quotit				1,704
" " pour initiations				15
" " pour intérêts sur les dépôts				123 14
				$4,621 25
—Déboursements dans la même période.—				
Secours aux malades	$ 311			
Salaire du portier	22 50			
Frais d'impression	63			
Commission du percepteur	189			
Comptes de gaz, &c				
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$599 67			
Et un depuis	557 53	1,157	1,72 7	
En caisse actuellement				$2,896 64
Nous avons perçu, depuis notre organisation (en juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$20,418 25	
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640			
Pour le mobilier	258 65			
d° impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c.	925 91			
	1,925 55	10,418 25	2,896 9	
Payé pour secours aux malades	738			
Payé à la mort de membres	4,859 20	7,522 75		
		$2,895 50		
Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875		64		
Admis depuis lors		3		
		67 membres		
Démissionnaires	5			
Morts				
Expulsé	1	7		
Actuellement sur la liste		60 membres.		

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président.
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier.

Conseil d'administration:
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SERE,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
I. CUCULLU.

15juin—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 45 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,781 21
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876		2,346
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876	$5,426 36	
Escompte billets payés avant l'échéance	71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Balance net		
	$7,127 61	$7,127

Actif		
Billets ... enseillement garanti par entière hypothèque et privilège de vendeur	$24,304 77½	
Propriétés foncières	2,450 23	
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,881 61	
Currency des Etats-Unis	144 24¾	1,818 67¾
Effets à recevoir	7 160 15	
Divers débiteurs	590 77	
Installations	1,000 00	
Intérêt courant	254 35	
		186,173
Actions payées en plein	73,150 00	
Actions payées en partie	3,792 84	
Scrip	4,889 00	
Dividende No 1 non-réclamé	127 28	
Effets à payer	6,090 00	
Divers créanciers	572 72	
Surplus de l'actif	15,472	186,173

Nous soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce ... octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue ...

— ASSURE CONTRE —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale

Primes reçues	$150,...
Pertes par incendies sur ... et rivières payées	$25,827 29
Réassurances, réfactions (re...)	
...	
Total de l'actif	$273,511

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 12 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Mary Abraham,	G. Katz,	Louis Schneider,
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgartner,	Th. Lilienthal,	B. Sieg,
...	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Hicks,	S. J. Nazins,
J. K. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Reder,
E. Wildervanck,		

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$ 407,958 60
Pertes, dépenses, taxes, etc.	$ 277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$ 71,203 29
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 73
En caisse et primes en devoie recouvrement		186,638 43
		$585,238 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payables comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 53 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONELLO LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	L. ALOUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. E. CRAIG,
D. MORIS.	SAM'L L. BOYD.

Société d'assistance mutuelle des garçons restaurateurs, incorporée le 23 octobre 1878.

Rapport du Comité d'Administration et des Finances, approuvé à la séance du 7 mars:

Après déduction des dépenses jusqu'à ce jour:		
En caisse		$226 15
En banque		999 05
Reconnaissances:		
Un billet dû à la Société	$24 00	
Quotités dues jusqu'au 1er avril	56 00	
Propriété du tombeau et immeubles	450 00	$580 00
Total		$1,755 15

Etat actuel de la Société:—Membres actifs, 20; —Membres honoraires, 24—Rayés 10—Décédés 2.

Officiers pour l'an 1877.

Président—PAUL ROQUES,
Vice-Président—M. PIZZINI,
Secrétaire—ERNEST DOMERGUE,
Assistant-secrétaire—LEON PETIT,
Trésorier—M. VANDERBANK.

Par ordre du Président,
ERNEST DOMERGUE, Secrétaire.

A une séance extraordinaire, la motion a été faite et adoptée à l'unanimité pour admettre les BARKEEPERS qui désirent s'adjoindre à la Société en se conformant à la constitution et aux règlements. Une autre motion a été adoptée fixant à cinq piastres le contingent à payer pour l'admission. MM. les garçons restaurateurs et barkeepers sont invités à faire leur demande pour admission.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au Président coin Conti et Bourbon.

9 mars—

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expiré le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 68		
Reçu pour primes de rivière	57,389 25		
Reçu pour primes de mer	15,694 65		
Primes non expirées le 31 août 1875	42,620 00		
		$226,157	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00		
Primes remboursées	3,371 28		
		43,371 28	
Montant net des primes			$183,286 31
En moins:			
Pertes par le feu	$22,132 37		
Pertes sur les rivières	25,840 66		
Pertes sur mer	2,528 79		
Pertes non encore réglées	5,000 00		
		$55,496 82	
Réassurances	16,595 90		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	5,279 56		
Taxes et licences	6,000 26		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 25		
Profits et Pertes	5,462 77		
	65,525 83		
En moins—l'intérêt	24,959 89	$31,656 94	$87,154 78
Bénéfice net			$96,131 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,386 87
En caisse		14,277 06
Primes en voie de recouvrement		13,656 49
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$72,203 79	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	55,203 79
Propriétés foncières		5,000 00
Billets par actions		101,996 86
Total		$526,119 19

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nile-Orléans,

Juré, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

EDGAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion ... 29 ... courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1|2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,000 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. F. Harrisson,
S. P. Autey,	David Hedden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. E. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

Société du Crédit Foncier de la Nouvelle-Orléans,

BUREAUX: No 46 de la rue Decatur.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de la Charte, la Société du Crédit Foncier de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses opérations pour l'année expirée le 30 septembre 1876—fin de la cinquième année fiscale.

Total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		1866 08½	
Montant d'actions payées en partie et forfaites en faveur de la Compagnie, conformément à une résolution des Directeurs		3219 06	
Intérêt du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876		6743 16	
Intérêt compris dans les billets hypothécaires payés par actions de la Société, du 21 août 1876 au 30 sept 1876		629 74	
Balance de l'année dernière, au crédit des profits et pertes		113 94	
Dépenses générales, taxes, loyer, &c., du 1er octobre 1875 au 30 septembre 1876	6308 44		
Escompte de billets payés avant l'échéance	365 09		
Intérêt déduit du coût de propriétés saisies par la société	2418 34		
Montant déduit d'installation	500 00		
Commission	342 00		
Terrain No 4, montant perdu sur la vente, do No 4,	362 93		
Propriété foncière No 1, do.	268 93		
do 5, do.	122 42		
do 8, do.	53 66		
do 10, do.	1002 30		
do 12, do.	290 00		
do 13, do.	244 28½		
Annotation du contrat No 35 au bureau des hypothèques	25 00		
Bénéfice net, porté au crédit du capital réserve	1728 77½		
	13222 17½		
	14670 94½	14670 94½	

L'actif de la société est comme suit:

ACTIF

Billets payables tous les mois, garantis par hypothèque et privilège de vendeur	39351 01½	
Encaisse: Propriétés foncières	6544 73	
Balance en banque	2 79	
Monnaie courante des Etats-Unis	435 75	470 48
Divers débiteurs		892 21
Installations		500 00
		44490 28½

PASSIF

Actions payées en plein	38000 00	
Scrip	2179 00	
Dividende non réclamé	73 56	
Effets payables	837 58	
Divers créanciers	798 96	
Surplus de l'actif	2612 77½	44490 28½

Nous soussignés, jurons solennellement que le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 14 octobre A. D. 1876.

G. LEGARDEUR, Jr.,
Notaire Public.

17 oct—1m

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,434
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Gardner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet.

Et, le 5 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 12 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois; un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 30 pour cent sur les primes payées par les actionnaires ...; qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront en comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Etat de Situation —DE LA— BANQUE NATIONALE D'ETAT

A LA CLOTURE DES AFFAIRES.
Le 30 Juin 1877.

ACTIF.

Prêts à terme		$1,048,025 34
Prêts sur demande		219,810 57
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Autres Bons et valeurs		114,361 87
Change domestique et étranger		512,570 68
Immeubles		141,583 25
Fonds d'amortissement cinq pour cent		2,250 00
Monnaie de papier	$679,012 90	
Espèces	37,212 38	
Chèques sur les autres banques	301,362 36	$1,017,588 64
		$3,106,990 45

PASSIF.

Capital actions		$850,000 00
Fonds d'excédant		25,000 00
Bénéfices indivis y compris le dividende de 4 pour cent		44,332 12
Billets en circulation		45,000 00
Dividendes impayés		8,027 96
Dû aux déposants	$1,987,875 74	
Dû à des Banques et banquiers éloignés	146,694 60	$2,134,570 34
		$3,106,990 45

SAML. H. KENNEDY, Présid
CHAS. L. C. PUY, Caissier.

THE NEW ORLEANS BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES STREET.

Rates of subscription—Daily, per annum, $16; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50 quarterly, $1 ... Single copy, 12 cts

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers,
NEW ORLEANS, CORTES,
HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship
HUDSON,
Gager, commander,
Will leave her wharf, foot of Toulouse street
Thursday, August 23, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3|4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage 25.
Excursion tickets 80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to
ALFRED MOULTON,
my 4—1y — 41 Carondelet Street

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY,

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,068 51	
Marine premiums	29,315 95	
River premiums	81,924 35	
		$ 299,308 81
Earned premiums less re-insurance and return premiums		228,235
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$67,335 60	
Marine losses	7,285 41	
River losses	25,510 20	
		$100,131 21
Taxes, expenses, discounts in lieu of participation &c.	$51,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11766 72	
	$40,125 86	$148,257 07
Gross profits		$ 87,978 06

Of which $56,587 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$68,648 38	
Loans on Bond and Mortgage	55,942 32	
		24,591 70
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		138,400 86
City Bonds		72,065 00
Bank and other stocks		83,415 62
Real Estate		139,544 66
Premiums in Course of collection and suspense Account		33,415 94
Total assets		$581,422 79

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER,
Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson	George Martin,
Henry Abraham	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury	W. B. Conger,
Jno. K. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

22 mai—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$318,379 12	
Marine premiums	63,924 91	
River premiums	46,220 56	
Total amount of premiums		$428,534 59
Less unearned and return premiums		94,762 94
Net earned premiums		$333,761 65
Add interest and discount		24,667 37
		$358,429 03
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,182 90	
River losses	24,725 80	
Net losses	$186,362 44	
Reinsurance	$16,837 02	
Rebate	46,452 12	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 89	
		117,909 65
		$304,272 09
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,272
Net profits for 1876		$29,156 93

ASSETS OF THE COMPANY
Valued at their cash market value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage bank and insurance stocks	155,300
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	193,760 00
Cash in bank	26,975 59
Premiums in course of collection	47,252 98
Amounts due by insurance companies	5,207
	$574,418 82

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHRIEBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE,
Third Justice of the Peace

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary.

January 15, 1877.

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes.

jany 19—

Louisiana Savings Bank and Safe Deposit Co.,

A la clôture des affaires du jeudi 22 mars 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$ 775,341 11
Actions, bons et hypothèques		225,104 09
Propriétés foncières		52,000 00
Caveaux des safe deposits		50,000 00
Dépenses et taxes payées		5,230 00
Dû par des banques et des banquiers éloignés		4,740 73
Change américain		64,665 82
Echange pour le Clearing House	$51,694 33	
Or	11,164 60	
Papier-monnaie	162,111 50	224,969 33
		1,411,045 09

PASSIF.

Capital nouveau	$250,000	
do ancien	150,000	500,000 00
Surplus		10,000 00
D'autres bénéfices non-partagés		36,848 20
Dû à des banques et des banquiers éloignés		27,994 83
Dépôts individuels (département des billets payables sur demande)	$445,622 80	
(département des épargnes)	284,299 78	
Certificats des time certificates	36,321 00	766,227 08
		1,411,045 09

Je certifie que le tableau qui précède est exact.

J. A. WALTON, Caissier.

ASSURANCES.

Merchant's Mutual Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

104........CANAL STREET........104

... ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—

On Fire Risk	$351,236	
On Marine Risks	24,473	
On River Risks	25,697	
Total Premiums		411 449
Less Unearned Premiums		175,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$236,334 81
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,387 95	
On Marine Risks	17,052 ...	
On River Risks	5,596 77	
Taxes and expenses, less interest	23,053 53	
Reinsurances and return Premiums	16,104 ...	155,114 ...
Profit		$ 80,...

The Company have the following assets—

Real Estate	$25,...
City Bonds	210,435 ...
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	369,...
Notes secured by mortgage	214,...
Notes secured by pledge	42,867
Bills receivable	75,...
Premium in course of collection	49,...
Cash on hand	77,057 ...
	1,026,344 ...

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNAN,
L. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN.
	CHAS. LAFITTE.

8 juin

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, No. 104 rue du Canal.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 12 Janvier 1877.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le ... décembre 1876.

Primes sur les risques de feu	$325,940 09	
Primes sur les risques de mer	62,47 75	
Primes sur les risques de rivières	29,856 83	
Total des Primes		$421,114 77
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$107,976 ...	
Primes remboursées	1,292 ...	
		109,27...
Primes nettes acquises		$311,84...
A ajouter:		
Intérêts	9,465 5	
Profits et pertes	6,076 ...	
		...,561
		7,497 ...
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$ 97,741 74	
Sur les risques de mer	22,065 35	
Sur les risques de rivière	10,896 ...	
Pertes en litige	5,145 44	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	48 468 82	
		182,412 ...
Réassurances	18,096 2	
Réfaction (rebate)	15,206 ...	
Commissions d'agences	22,591	
Dépenses d'agences	4,906 01	
Taxes et licences	7,000 ...	
Dépenses de bureau	27,064 ...	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, &c.	6,829 61	
Bénéfice net		

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$47,567 66
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	21,07...
Entre les mains d'agents aux E. U. et en Europe	
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Assoc. bon ... évalués à	
Effets à recevoir pour primes	
Prêts sur hypothèques	
Prêts sur nantissement	
Effets à recevoir	
Bons	
Actions	
Primes en voie de recouvrement	
Propriétés foncières	
Dû par divers	
Bons des Etats-Unis	
Total	

PASSIF.

Capital payé en plein (actions $50)	$255,650 00
Effets à payer	15,000 00
Dividendes non réclamés	1,...
Primes sur risques non expirées	107,976 05
Pertes non réglées	51,611 16
Dû à divers	5,517 56
Fonds de réserve	13,564 56
Surplus	

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nile-Orléans.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce 12me jour de janvier 1877.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

Le 12 janvier 1877, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un dividende d'intérêt de DIX POUR CENT, pour l'année expirée le 31 décembre 1876 sur le capital de $50 par actions.

M. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

A J GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	E M SCOTT,
J B CAMORS,	HENRY NORMAN,
I E SMALL,	WM A BELL,
J PLAISENT,	JOHN DYMOND,
L J WEBSTER,	M MUSSON.

17janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurances de l'UNION de la Nouvelle-Orléans, publié conformément à sa charte:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1877:		
Primes d'incendie		$76,880 56
Primes de rivières		3,... 36
Primes de mer		3,977 ...
Moins primes rendues		$5,665 93
		7... 52
		$...
Pertes payées pendant l'année:		
Pertes de feu	$33,025 85	
Pertes de rivières	7,490 64	
Pertes maritimes	5,375 45	
	$45,756 75	
Réassurances	2,395 51	
Loyer	1,500 00	
Taxes	810 00	
Escompte (Rebate)	5,977 28	
Dépenses, moins escompte et intérêt	10,756 62	
Réserve pour risques non terminés		
	$58,577 50	

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par nantissement	$9,963 27
Prêts garantis par hypothèque	18,850 00
Billets à recevoir pour primes	6,829 38
Stock, bons et autres effets	144,071 74
Propriété foncière	11,967 30
Primes en voie de collection	16,407 36
Argent en caisse	9,524 25
	$214,202 70

L'état de situation ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Signé et juré devant moi, ce 14ème jour de mai 1877.

JAS. FAHEY, Notaire.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
R. SALOY,	A. R. BROUSSEAU
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
A. CHIAPELLA.	

15mai—4som, 11 p sem

Hibernia National Bank.—Nile-Orléans 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Fourchy, E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM. John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart, Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS,	JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE,	P. IRWIN,
ANDREW STEWART,	THOS. SMITH,
	ADAM THOMSON.

JOHN G. DEV